



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

28/03/2024

Date d'affichage

28/03/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme BIDART Michelle, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Étai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 30

Objet : Participation communale obligatoire à l'OGEC l'ESTIBET

M. le Maire expose que dans sa séance du 15 février 2024 la commission des finances et de l'administration générale a proposé le montant des subventions à allouer aux différentes associations et organismes.

Afin que la subvention allouée à l'OGEC l'ESTIBET puisse être versée, il convient de voter le montant de la participation communale par enfant.

Il est proposé de fixer cette participation pour 2024 à 500 € par enfant. Ce qui correspondrait pour l'exercice 2024 à un total de 30000 € (60 enfants de Nay inscrits).

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 064-216404178-20240403-D_2024_030-DE



**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

FIXE la participation communale par enfant dans le cadre de la subvention à verser à l'OGEC l'ESTIBET à 500€ pour l'exercice 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA